

66533, Constantinople: 1876

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)



PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 30 janvier 1876,
à *Constantine*, pour élire *Un* sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous⁽¹⁾ *André Frédéric Delcroix* (Président) du tribunal de première instance de *Constantine* (*Algérie*), nous sommes rendu dans la salle du tribunal de première instance, à *Constantine*, local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués au département de *Constantine* par l'article 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Guillemin</i>	(<i>Aimable</i>)), né le <i>12 Avril 1812</i>
M. <i>Hartmann</i>	(<i>Joseph</i>)), né le <i>22 Octobre 1812</i>
M. <i>Schoeder</i>	(<i>Alphonse</i>)), né le <i>6 Novembre 1846</i>
M. <i>Leyron</i>	(<i>Ephraïm</i>)), né le <i>12 Mars 1847</i>

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M.

Boniffay (*Eugène*), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *une* sections de vote, de la manière suivante ⁽¹⁾ :

1 ^{re} Section, de la lettre	à la lettre	—	électeurs.
2 ^e Section, —	—	—	—
3 ^e Section, —	—	—	—
4 ^e Section, —	—	—	—
5 ^e Section, —	—	—	—
6 ^e Section, —	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION. <i>et unique</i>	} Président.	M. ⁽²⁾ <i>André Frédéric Delacroix</i>
		M. <i>Vulliamin, Aimable</i>
} Scrutateurs.	M. <i>Hartmann, Joseph</i>	
	M. <i>Schroeder, Alphonse</i>	
	M. <i>Deyron, Zéphirin</i>	
	M.	
2 ^e SECTION.	} Président.	M.
		M.
	} Scrutateurs.	M.
		M.
		M.
3 ^e SECTION.	} Président.	M.
		M.
	} Scrutateurs.	M.
		M.
		M.
4 ^e SECTION.	} Président.	M.
		M.
	} Scrutateurs.	M.
		M.
		M.
5 ^e SECTION.	} Président.	M.
		M.
	} Scrutateurs.	M.
		M.
		M.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....	71	71	"	3
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....	71	71	"	6

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À										
				M. <i>M. de Laroche</i>	M. <i>Legat de Laroche</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.			
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.			
1 ^{re} section.....	71	68	3	42	26									
2 ^e idem.....														
3 ^e idem.....														
4 ^e idem.....														
5 ^e idem.....														
6 ^e idem.....														
TOTAUX.....	71	68	3	42	26									

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	73
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	71
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....	71

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾	71
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾	3
RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.	<u>68</u>
MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾	<u>35</u>

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures , et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} section																				
2 ^e idem																				
3 ^e idem																				
4 ^e idem																				
5 ^e idem																				
6 ^e idem																				
TOTAUX																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾
 A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾
 RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés
 MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d _____ sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à _____ heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 ^{re} section.....				
2 ^e idem.....				
3 ^e idem.....				
4 ^e idem.....				
5 ^e idem.....				
6 ^e idem.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 ^{re} section.....																				
2 ^e idem.....																				
3 ^e idem.....																				
4 ^e idem.....																				
5 ^e idem.....																				
6 ^e idem.....																				
TOTAUX.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements...
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur . . .

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, la présent procès-verbal a été clos à *une* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n°s à , les listes d'emargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la préfecture.

Sous les n°s à , les feuilles de pointage.

Sous les n°s à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	} 3
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante..	} "
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.	} "
Bulletins sur papier non blanc.....	} "
Bulletins portant des signes extérieurs.....	} "
Bulletins divers.....	} "

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président :

Les Membres du bureau :

Le Secrétaire :



[Handwritten signatures of the President, Secretary, and Bureau Members]

Le Président.

[Handwritten signature]

Les Scrutateurs.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



Le Président, Les Scrutateurs

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Wartmann.



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]



No 1
M. Le Président

Les honorables



[Faint handwritten text, possibly 'H. Hartmann']
[Faint handwritten signature]
[Faint handwritten signature]



DÉPARTEMENT

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

d



LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Albert Gustave	Délégué de Conde	Costesque Jean	
2	Amann Mathias	d° — Guélat bou	Gudmann Pierre	
3	Antoine Charles	d° — Kouffach	Herriot Joseph	
4	Arnaud Marius	d° — Batna	Perreau François	
5	Arnaud Joseph	d° — Quelma	Quasco Louis	
6	Barreiges Jean	d° — Mondovi	Varion Eugène	
7	Béraud Victor	d° — Jemmages	Denis Louis	
8	Bertagna Jérôme	d° — Bone	Flamm Emile	
9	Bertholet Joseph	d° — Kamma	Barbe Jean Bapt ^{te}	
10	Bigonnet Jules	Conseiller Général		
11	Bizion François	d°		
12	Boniffay Eugène	Délégué de Constantine	Haffner	
13	Brau François	d° — Duzerville	Dam Jean	
14	Brunache Adolphe	Conseiller Général		
15	Burton Charles	d°		
16	Cauro Félix	Délégué de La Calle	Foyer Brancas	
17	Cazenave Michel	d° — Ain Smara	Mounier Pierre	
18	Collin Emile	d° — Enchir Saïd		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
19	Deveaux Henri	Délégué de Crauzel	S ^t Joannet Jean Bap. ^{te}	
20	Deyron Hépbazin	— d' — Gouffabras		
21	Droit Jean	— d' — Djideli	Brunet Saluste	
22	Dubas Henri	— d' — Millésimo	Gerbaulet Jean Bap. ^{te}	
23	Dubourg Prosper	Conseiller Général		
24	Dumas François	— d' —		
25	Dupas Ferdinand	Délégué de l'Arred Pignin	Delorme Antoine	
26	Dussaux François	— d' — d'Alouricia	Gros Benjamin	
27	Farre René	Délégué de Durvies	Berry Claude	
28	Fartier Paul Emile	Conseiller Général		
29	Figariolles Paul	Délégué des Ouled Khamey	Beugue Jean Antoine	
30	Forcioli Dominique	Conseiller Général		
31	de Froment Paul	Délégué d'Ain Mokra	Badin François	
32	Guiganti César	— d' — Ain Bouda	Robert Jean	
33	Godard Joseph	— d' — Gastu	Laffauch François	
34	Golay Louis	— d' — Bouhira	Rampin Gédéon	
35	Hallot Alphonse	Conseiller Général		
36	Hartmann Joseph	Délégué de Gastonville	Friber Valentin	
37	Haubin Jean Baptiste	— d' — Bordj bou Azeizidj	Donis Joseph	
38	Hermite Eugène	— d' — Kandon	Dijon Joseph	
39	Joly de Bresillon Augustin	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL, ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
40	Sabarère Eugène	Délégué de Lambin	Ollivier Edouard	
41	Sagarde	Conseiller Général		
42	Sagrangé Jules	_____ d' _____		
43	Samouroux Georges	Délégué de Benthuisse	Fortel Auguste	
44	Savie Pierre	Conseiller Général		
45	Sucet Marcel	Député et Conseiller Général		
46	Mangiaracchi Achille	Conseiller Général		
47	de Marquie Edouard	_____ d' _____		
48	Martel Ciment	Délégué de Bougie	Faybaud Jean	
49	Martin Alphonse	_____ d' _____ Robertville	Feynaud Guillaume	
50	Meisoffer Fritz	_____ d' _____ Wehmaya	Teis Frédéric	
51	Mercier Stanislas	Conseiller Général		
52	Merle Benoit	Délégué de St Arnaud	Videnmann Antoine	
53	Merle des Isles Rande	_____ d' _____ St Charles	Fuehn Georges	
54	Picaud Louis	_____ d' _____ l'Oued Zenati	Fauré Eugène	
55	Poirre Charles	Conseiller Général		
56	Pozzo di Borgo Charles	Délégué de Noza	Campiglia Baptiste	
57	Suech Narcisse	_____ d' _____ Petit	Boucot Simon	
58	Sugens Oscar	Conseiller Général		
59	Tassin Pierre	_____ d' _____		
60	Tivoux Alexandre	_____ d' _____		
61	Tumbert Jules	_____ d' _____		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
62	de Quelle Louis	Délégué de Barral		
63	Sabatier Jean Baptiste	d'Herbillon		
64	Schmitt Georges (Abbe)	d'Évieux	Brisaud René	
65	Schroeder Alphonse	du Khroub	Joffre Edouard	
66	Suire Jean	de Philipp ^{lle}	Sellet Jules	
67	Caupiac Charles	Conseiller Général		
68	Bestaniere Gabriel	Délégué d'El Kantawi	Brigaud Barthélemy	
69	Choury Louis	d'Helio polis	Vallette Alexis	
70	Coche Caliste	Conseiller Général		
71	de Valdan Robert	Délégué de Bivrot	Monge Jean Louis	
72	Vidal Jean Baptiste	Suppléant de l'Oued Atmina		
73	Vuillemain Aimable	Délégué d'El Arrouch	Boulloux Charles	

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A Constantine

, le 23 Janvier 1876.

Le Préfet

[Signature]

Elections Senatoriales

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

Tableau

indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi.



Noms des Communes Classer les communes par arrondissements et par cantons	Nom du délégué	Indiquer dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé	Nom du Suppléant	Indiquer dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé	observations
Arrondissement de Constantine					
Ain Beida	Guganti	a accepté	Bernard	a accepté	
Ain Smara	bazeneuve	d°	Mounier	d°	
Batna	Arnand	d°	Perreau	d°	
Bizot	de Taldan	d°	Monde	d°	
Boné	Albert	d°	Colletique	d°	
Constantine	Boniffay	d°	Kasner	d°	
Hamma	Bertholet	d°	Barbe	d°	
Kroub	Schroeder	d°	Tosse	d°	
Sambé	Sabarière	d°	Olivier	d°	
Oued Atminia	Imonet	d°	Tidal	d°	L'élection de M ^r Imonet a été annulée par le conseil de Préfecture
Oued. Sequin	Dupas	d°	Delorme	d°	
Oued Fergati	Oicant	d°	Faivre	d°	
Oued Hamoun	Figariottes	d°	Bouque	d°	
Roufach	Antoine	d°	Herriot	d°	
Arrondissement de Bône					
Ain Kottia	de Froment	a accepté	Badin	a accepté	
Barral	de Ruelle	d°	Perron	d°	
Bône	Bestagna	d°	Flamyn	d°	
Budeaud	Sabbi Schmitt	d°	Bri faud	d°	
Subivier	Favre	d°	Berry	d°	
Suzer ville	Brau	d°	Sam Jean	d°	
Aber Gilton	Sabattier	d°	Cavalla	d°	
La Galle	Cauro	d°	Hoyer Brancas	d°	



Noms des Communes Classer les communes par arrond ^t et par Canton	Nom du délégué	Indiquer dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé	Nom du suppléant	Indiquer dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé	Observations
Suite de l'arrondissement de Bone.					
Momodovi	Barrejel	a accepté	Warion	a accepté	
Nechmeya	Meyskoffe	do	Veis	do	
Penthièvre	Samouroux	do	Benotti	do	
Randon	Hermitte	do	Dijon	do	
Arrondissement de Bougie					
Bougie	Martel	a accepté	Raybaud	a accepté	
Sjidjeli	Broit	do	Brunet	do	
Arrondissement de Suelma					
Clauzel	Deveaux	a accepté	St Joannet	a accepté	
Suelma Bouha	Amann	do	Rudmann	do	
Suelma	Arnand	do	Guasco	do	
Héliopolis	Chouy	do	Talette	do	
Millésimo	Subas	do	Gerbolet	do	
Souk Ahras	Seyron	do	Maschat	do	
Arrondissement de Philippeville					
El Arrouch	Fuiffemin	a accepté	Pouilloux	a accepté	
El Hartour	Bessanière	do	Bridand	do	
Enchir Saïd	Collin	do	Storme	do	
Gastonville	Hartmann	do	Kreber	do	
Gattu	Godard	do	Safauche	do	
Jemmapes	Bérand	do	Denis	do	
Philippeville	Suire	do	Pellet	do	
Robezville	Martin	do	Raynaud	do	
St Charles	Merle des Mes	do	Kuehn	do	
Stora	Cozzo di Borgo	do	Campiglia	do	
Arrondissement de Sétif					

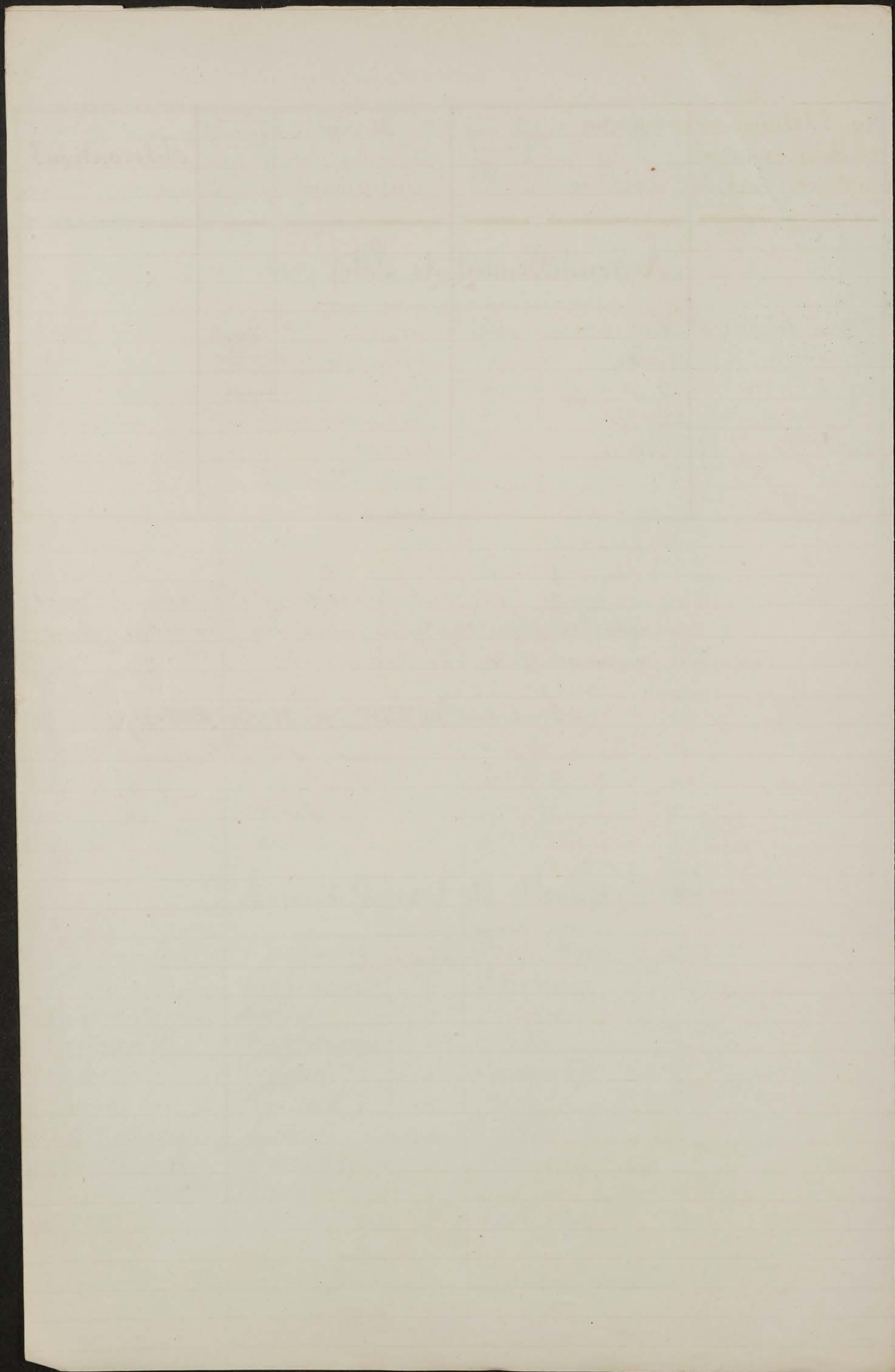
Noms des Communes Chaque commune par arrondissement et par canton	Nom du délégué	Indiquer dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé	Nom du suppléant	Indiquer dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé	Observations
Arrondissement de Sétif					
Bordj Bou Arréidj Boukhica El Ouricia St. Arnaud Sétif	Hautain Golay Dussaix Nozle Quech	a accepté do do do do	Denis Rampin Gros Kidemar Boucot	a accepté do do do do	

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au Secrétariat général de la Préfecture pour être communiqué à tout réquérant.

A Constantine, le 23 Janvier 1876.

Le Préfet,

Quely



DÉPARTEMENT

d



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)



LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N°s à DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Albert Gustave délégué de Ponde		<i>[Signature]</i>			
2	Amann Mathias Délégué de Guélaat bou Ha		<i>[Signature]</i>			
3	Antoine Charles Délégué de Fouffach		<i>[Signature]</i>			
4	Arnaud Maurice Délégué de Botna		<i>[Signature]</i>			
5	Arnaud Joseph Délégué de guelma		<i>[Signature]</i>			
6	Barréger Jean Délégué de Mondori		<i>[Signature]</i>			
7	Pérand Victor Délégué de Jemnapes		<i>[Signature]</i>			
8	Bertagna Jérôme Délégué de Frone		<i>[Signature]</i>			
9	Bertholet Joseph Délégué du Hamma		<i>[Signature]</i>			
10	Bigonnet Jules Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
11	Boziou François Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
12	Boniffay Eugène Délégué de Constantin		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
13	Brau François Délégué de Duzeville					
14	Brunache Adolphe Conseiller général					
15	Burton Charles Conseiller général					
16	Causo Félix Délégué de La Calle					
17	Fazeneuse Michel délégué d'ain, Ennax					
18	Collin Emile délégué d'Encha Laid					
19	Devaux Henri Délégué de Clauzel					
20	Deyron Néphelin Délégué de Loubatras					
21	Droit Jean Délégué de Gijéte					
22	Dubas Henri Délégué de Mallesimo					
23	Dubourg Prosper Conseiller général					
24	Dumas François Conseiller général					
25	Dupas Ferdinand délégué de L'oued Seguin					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
26	Dussaix François délégué d'Elouria	CROS Benjamin (suppléant)	<i>[Signature]</i>			délégué de St-Cras et de constaté, le bureau a décidé qu'il avait lieu de passer entre le conseil municipal avant d'être élu
27	Favre Cloris délégué de Durvieux		<i>[Signature]</i>			
28	Favtier Paul Emile Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
29	Figariolles Paul délégué de Cailly Phara- mour		<i>[Signature]</i>			
30	Forcioli Dominique Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
31	de Froment Paul délégué d'An, Mokre		<i>[Signature]</i>			
32	Guiganti César délégué d'An, Beida		<i>[Signature]</i>			
33	Godard Joseph délégué de Gastu		<i>[Signature]</i>			
34	Golay Louis délégué de Bouhrie		<i>[Signature]</i>			
35	Hallot Alphonse Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
36	Hartmanns Joseph délégué de Jastouville		<i>[Signature]</i>			
37	Haubin J. Baptiste délégué de Bordj Lou arrondissement		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
38	Hermitte Eugène délégué de Pasidou		<i>Eugène Hermitte</i>			
39	Johy de Brisillon conseiller général		<i>Johy de Brisillon</i>			
40	Chabarrère Eugène délégué de Lambin		<i>Eugène Chabarrère</i>			
41	Chagarde conseiller général					
42	Lagarange Jules conseiller général		<i>Jules Lagarange</i>			
43	Lamouroux George délégué de Penthière		<i>George Lamouroux</i>			
44	Lauri Pierre conseiller général		<i>Pierre Lauri</i>			
45	Chuet Marcel Député et conseiller général		<i>Marcel Chuet</i>			
46	Mangiaracchi Achille conseiller général		<i>Achille Mangiaracchi</i>			
47	de Marqui Edouard conseiller général		<i>Edouard de Marqui</i>			
48	Martel Clément Délégué de Boujeu		<i>Clément Martel</i>			
49	Martin Alphonse Délégué de Robertville		<i>Alphonse Martin</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
50	Meihoffer Fritz délégué de Weismura					
51	Mercier Stanislas Conseiller général					
52	Merle Benoit délégué de St Arnaud					
53	Merle des Isles Claude délégué de St Charles					
54	Picaud Louis délégué de l'auvignat					
55	Poirre Charles Conseiller général					
56	Pozzo di Borgo Charles délégué de Hora					
57	Puech Waroux délégué de Petef					
58	Rogens Oscar Conseiller général					
59	Raffin Pierre Conseiller général					
60	Rieux Alexandre Conseiller général					
61	Rimbart Jules Conseiller général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^o tour de scrutin.	au 3 ^o tour de scrutin.	
62	de Quelle Louis délégué de Barral	"	<i>[Signature]</i>			
63	Sabatier J. Baptiste délégué d'Herbillon	"	<i>[Signature]</i>			
64	Schmitt George (abbé) Délégué de Bugeaud		<i>[Signature]</i>			
65	Schroeder Alphonse Délégué du Rhoub		<i>[Signature]</i>			
66	Suire Jean délégué de Philipp. ^{lle}		<i>[Signature]</i>			
67	Caupnac Charles Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
68	Cestanière Gabriel Délégué d'Elfontour		<i>[Signature]</i>			
69	Chouy Louis délégué d'Helicopolis		<i>[Signature]</i>			
70	Coche Félix Conseiller général		<i>[Signature]</i>			
71	de Valdans Robert délégué de Bixott		<i>[Signature]</i>			
72	Ymonet Pierre Délégué de l'Orce atruina	Vidal Jean Docteur	<i>[Signature]</i>			L'élection du Sr Ymonet a été annulée par le Conseil de Pré- fecture
73	Vuillemin Aimable Délégué d'Elarrouz		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Soixante treize* électeurs.

A *Constantine*, le *20* Janvier 1876.

Le Préfet,

Prud'homme

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Soixante et onze* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

M. Maerouf



Les Scrutateurs,

Chabannes *P. Schroeder*

W. Carpentier

W. Carpentier

H
[Handwritten signature]



COMPTES
RENDUS

1880-1881

Année	Chapitre	Page	Page	Page
1880	1	1	1	1
1880	2	2	2	2
1880	3	3	3	3
1880	4	4	4	4
1880	5	5	5	5
1880	6	6	6	6
1880	7	7	7	7
1880	8	8	8	8
1880	9	9	9	9
1880	10	10	10	10
1880	11	11	11	11
1880	12	12	12	12
1880	13	13	13	13
1880	14	14	14	14
1880	15	15	15	15
1880	16	16	16	16
1880	17	17	17	17
1880	18	18	18	18
1880	19	19	19	19
1880	20	20	20	20
1880	21	21	21	21
1880	22	22	22	22
1880	23	23	23	23
1880	24	24	24	24
1880	25	25	25	25
1880	26	26	26	26
1880	27	27	27	27
1880	28	28	28	28
1880	29	29	29	29
1880	30	30	30	30
1880	31	31	31	31
1880	32	32	32	32
1880	33	33	33	33
1880	34	34	34	34
1880	35	35	35	35
1880	36	36	36	36
1880	37	37	37	37
1880	38	38	38	38
1880	39	39	39	39
1880	40	40	40	40
1880	41	41	41	41
1880	42	42	42	42
1880	43	43	43	43
1880	44	44	44	44
1880	45	45	45	45
1880	46	46	46	46
1880	47	47	47	47
1880	48	48	48	48
1880	49	49	49	49
1880	50	50	50	50
1880	51	51	51	51
1880	52	52	52	52
1880	53	53	53	53
1880	54	54	54	54
1880	55	55	55	55
1880	56	56	56	56
1880	57	57	57	57
1880	58	58	58	58
1880	59	59	59	59
1880	60	60	60	60
1880	61	61	61	61
1880	62	62	62	62
1880	63	63	63	63
1880	64	64	64	64
1880	65	65	65	65
1880	66	66	66	66
1880	67	67	67	67
1880	68	68	68	68
1880	69	69	69	69
1880	70	70	70	70
1880	71	71	71	71
1880	72	72	72	72
1880	73	73	73	73
1880	74	74	74	74
1880	75	75	75	75
1880	76	76	76	76
1880	77	77	77	77
1880	78	78	78	78
1880	79	79	79	79
1880	80	80	80	80
1880	81	81	81	81
1880	82	82	82	82
1880	83	83	83	83
1880	84	84	84	84
1880	85	85	85	85
1880	86	86	86	86
1880	87	87	87	87
1880	88	88	88	88
1880	89	89	89	89
1880	90	90	90	90
1880	91	91	91	91
1880	92	92	92	92
1880	93	93	93	93
1880	94	94	94	94
1880	95	95	95	95
1880	96	96	96	96
1880	97	97	97	97
1880	98	98	98	98
1880	99	99	99	99
1880	100	100	100	100



ÉLECTIONS

Constantine. — Imp. J. Beaumont

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

CANDIDATS : M.

Wahel Loun

M.

de Lariva

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

////// ////

////// ////

20

20

20

20

20

20

20

20

20

20

////// ////

////// |

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

||

60

60

60

60

60

60

60

60

60

60

80

80

80

80

80

80

80

80

80

80

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

120

120

120

120

120

120

120

120

120

120

140

140

140

140

140

140

140

140

140

140

160

160

160

160

160

160

160

160

160

160

180

180

180

180

180

180

180

180

180

180

200

200

200

200

200

200

200

200

200

200

220

220

220

220

220

220

220

220

220

220

240

240

240

240

240

240

240

240

240

240

260

260

260

260

260

260

260

260

260

260

280

280

280

280

280

280

280

280

280

280

300

300

300

300

300

300

300

300

300

300

Le Président
[Signature]


Les Scrutateurs
[Signatures]
[Signature]

ARCHIVES
DU
SENAT

Commanche

7-10



Archives

Carton ^m 8-10

Archives
du Sénat

Élections de 1876

Procès verbal des opérations.

Liste des électeurs sénatoriaux

Tableau indiquant les résultats des élections des députés.

Liste d'émargement.

Tableau de répartition des députés.